



PENSION DE REVERSION

Par **Turquoise045**, le **30/05/2020** à **11:19**

Bonjour Maître,

Mon ex conjoint vient de décéder, divorcée de 1984, celui-ci m'allouait une indemnité compensatoire, qui maintenant va se transformer en capital lors de la succession (noté sur ma requête que celle-ci incombe aux héritiers !!!) Sachant qu'il y a des biens. Si je perçois ce capital lors de la succession que se passe-t-il pour la pension de reversion sera-t-elle impactée ? la loi ayant changée en 2005, ou suis-je sur le coup de la loi d'avant 2005 ? et ai-je droit aux 2. J'ai 72 ans et a été mariée 15 ans avec celui-ci Je vis seule . Merci pour votre réponse. Bien cordialement

Par **youris**, le **30/05/2020** à **13:12**

bonjour,

la prestation compensatoire n'a rien à voir avec la pension de reversion.

l'octroi de la pension de reversion dépend de plusieurs paramètres.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378>

salutations

Par **Turquoise045**, le **30/05/2020** à **14:57**

Bonjour Maître,

Merci pour votre réponse, je n'ai pas trouvé de réponse sur le lien. Je prends rendez-vous à la MSA (caisse de retraite) pour en savoir un peu plus. Cordialement